

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/AVR/070	<b>OBJET :</b>  DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE - CLIMATISATION DE LA SALLE PRINCIPALE DU SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE
<b>Date du conseil municipal</b> 10/04/2017	
<b>Date de la convocation</b> 03/04/2017	
<b>Date de l'affichage</b> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÉ, Rachida MOUALI.

**Étaient absents représentés :**

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÉM, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÉ

**Étaient absents :**

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément  
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
Nangis 77082 art 120 74 12 2017-15  
Date de télétransmission : 19/04/2017  
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT la volonté de Monsieur le Sénateur-maire de Seine-et-Marne, Monsieur Michel BILLOUT, d'apporter son soutien à un projet d'investissement sur la commune de Nangis pour l'année 2017,

CONSIDERANT que la commune a pour projet, la climatisation de la salle principale du service municipal de la jeunesse,

CONSIDERANT la réserve parlementaire dont dispose Monsieur le sénateur-maire,

CONSIDERANT le devis fourni par une société,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimés (28),

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à **29 337,74 € H.T.** soit un montant T.T.C. De **35 205,29 €.**

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE la réalisation de la climatisation de la salle principale du service municipal de la jeunesse.

**ARTICLE 3 :**

SOLLICITE l'État, dans le cadre des crédits inscrits au programme de la mission « relations avec les collectivités territoriales pour les aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » au titre de la dotation parlementaire pour l'année 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **7250,00 €.**

**ARTICLE 4 :**

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Climatisation de la salle principale du service municipal de la jeunesse	29 337,74 €	État (réserve parlementaire)	7 250,00 €
Total H.T.	29 337,74 €	Part communale	27 955,29 €
TVA 20 %	5 867,55 €		
<b>Total T.T.C.</b>	<b>35 205,29 €</b>	<b>Total T.T.C.</b>	<b>35 205,29 €</b>

**ARTICLE 5 :**

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2017, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170411-2017-AVR-070-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2017  
Date de réception préfecture : 19/04/2017